



Dossier de presse



PRÉFET DE LA
HAUTE-GARONNE

Dispositif « participation citoyenne »

19 mai 2016

Dispositif « participation citoyenne »

La lutte et la prévention contre les cambriolages : l'affaire de tous

Le dispositif de participation citoyenne a pour objectif de développer la solidarité entre les habitants d'un quartier, d'un lotissement.

Ce dispositif doit également permettre d'améliorer la réactivité des forces de sécurité face aux cambriolages.

Un dispositif encadré par un protocole

Le dispositif de participation citoyenne est encadré par un protocole, signé par le préfet (ou son représentant), le procureur et le maire de la commune. Il fixe les modalités pratiques, ainsi que les procédures de suivi, d'évaluation et de contrôle du dispositif participation citoyenne.

Une solidarité de voisinage

Il s'agit de l'engagement des habitants d'une même aire géographique (quartier, lotissement, résidence, village) fondé sur la solidarité de voisinage. Celle-ci consiste à développer un comportement conduisant à mettre en échec les cambriolages :

- surveillance des logements temporairement inhabités, ramassage du courrier des vacanciers,
- vigilance accrue à l'égard des comportements et événements suspects,
- acquisition du réflexe de signalement aux autorités compétentes de tout fait anormal (police nationale, gendarmerie et police municipale).

Développer une action partenariale afin d'amplifier l'efficacité de la prévention

Ce dispositif a pour objectif de lutter contre le sentiment d'insécurité engendré principalement par les cambriolages mais également les démarchages conduisant à des escroqueries et les dégradations.

Ce système se doit de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Balmac, Bouloc, Launaguet., Merville, Quinte-Fonsegrives, sont les premières communes du département à signer aujourd'hui ces conventions.